



Bévilard, le 18 août 2026

Séance du Conseil général du 21 septembre 2026

6. Prise de connaissance du décompte final des travaux à la route de Champoz

La réfection de la route de Champoz est un chantier mené conjointement avec l'Office des Ponts et Chaussées entre 2019 et 2022. Le Conseil général avait voté un crédit de CHF 1'430'000.00 le 24.06.2019 et un autre de CHF 272'000.00 le 27.01.2020, soit un total de CHF 1'702'000.00.

Le décompte final boucle avec un total de dépenses de CHF 1'803'023.51, soit un dépassement de CHF 101'023.51.

Le Conseil communal avait, pour sa part, voté des crédits complémentaires pour un montant total de CHF 121'433.20. Dans le détail :

12.09.2019	CHF 25'500.00
10.10.2019	CHF 21'433.20
23.10.2019	CHF 2'500.00
18.11.2021	CHF 72'000.00

Le dépassement s'explique notamment par la réfection de collecteurs d'eaux claires annexes au chantier, le remplacement de candélabres communaux et des frais d'avocat suite au litige avec le consortium ayant réalisé les travaux. A noter qu'à l'époque, le Conseil communal n'avait pas voulu inclure un montant de CHF 139'000.00 de divers et imprévus au crédit initial voté par le Conseil général.

Ce décompte final est porté à la connaissance du Conseil général.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL